



Paris, le 18 février 2008

À

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Ces derniers mois, la question de la difficulté scolaire a été présentée comme une préoccupation importante par vous-même et vos services. Nous ne pouvons que partager cet intérêt.

Cependant, associées au contexte budgétaire, des informations diverses et peu vérifiées créent une forte vague d'inquiétude quant au devenir des RASED parmi les collègues qui exercent dans ces structures et plus largement dans l'ensemble de la profession. Pêle-mêle sont évoquées la révision des missions des enseignants des RASED, des fusions de spécialités, l'orientation des départs en stage CAPA-SH « option E » au détriment de l'option « G », des réorganisations, des restrictions budgétaires, voire la suppression pure et simple des RASED.

A ce jour, aucun projet de texte, aucun calendrier de discussion n'ont été soumis aux organisations syndicales. Dans la situation présente, le silence de votre ministère finit par prendre valeur d'information en lui-même. Cela nous conduit à vous interpeller sur le caractère très déstabilisant du climat dans lequel se trouvent actuellement nos collègues.

La difficulté scolaire trouve ses racines dans de multiples situations d'inégalités sociales économiques et culturelles souvent liées entre elles. Les différents dispositifs qui visent à surmonter cette difficulté doivent être mis en oeuvre dans la cohérence et la durée. C'est particulièrement vrai pour l'action spécifique des RASED.

Dans ce contexte, si des évolutions devaient être envisagées sans avoir fait l'objet de débat avec les acteurs du dispositif dans la plus grande clarté et sans anticipation suffisante, le risque serait grand que les dégâts soient tout à fait importants pour l'investissement des équipes, des familles et de l'ensemble du système éducatif.

Parce qu'il est particulièrement difficile de mener ce travail avec le sentiment croissant d'une menace d'autant plus insistante qu'elle n'est pas démentie, nous vous demandons instamment de nous préciser vos projets en la matière.

Dans le cadre actuel, l'application des textes réglementaires demeure. Le recrutement des personnels se destinant aux stages de spécialisation doit se faire en fonction des postes vacants, des besoins des départements et dans le respect des missions des différents dispositifs d'aides aux élèves en difficultés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Thierry CADART
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Luc BERILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA